



VISITE DE CONTRÔLE DE L'ACCESSIBILITÉ

L'équipe du service « **Accessibilité APF66** » est présente sur des **visites de contrôle de l'accessibilité** suite à l'**ouverture de nouveaux locaux** ou de **gros travaux**.

Elle donne à ce titre un avis.

Chaque année, elle intervient sur plus d'une centaine de visites

ACCÈS BUS CTPM

Afin de **faciliter le transport des personnes à mobilité réduite** se déplaçant dans l'**agglomération perpignanaise**, nous analysons l'**accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus**.

Chaque arrêt fait l'objet d'une fiche, classée par ligne dans notre site.

L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE DES P.O

SERVICE ACCESSIBILITÉ

NOS PROJETS

<http://www.accessibilite-apf66.org>

BLOG DE LA DÉLÉGATION :

<http://dd66.blogs.apf.asso.fr>

SITE INTERNET :

<http://accessibilite-apf66.org>

APF Délégation Perpignan

Domaine de Pierre

269, Avenue Joffre 66000 Perpignan

Mail : guycorbeaux.accessibiliteapf66@gmail.com

Tél : 04.68.52.10.40



ÉDITO

Depuis, plus de 80 ans, l'Association des Paralysés de France intervient auprès des personnes en situation de handicap moteur, pour défendre leurs droits, et leur permettre de vivre de la manière la plus autonome possible.

Dans cette perspective, l'Association des Paralysés de France des Pyrénées Orientales a monté une « équipe accessibilité », composée de bénévoles motivés et investis sur plusieurs projets en lien avec cette thématique.



LES POINTS NOIRS

Nous intervenons sur les 61 communes du département ayant plus de 1500 habitants pour recenser les lieux non accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.

Chaque constat d'inaccessibilité fait l'objet d'une fiche qui est publiée sur notre site internet.



LES PLAGES

Chaque début d'été, une équipe de bénévoles se rend sur site pour évaluer l'accessibilité de ces plages.

Cette démarche concerne, 11 communes du littoral : Argelès, Banyuls, Le Barcarès, Canet, Cerbère, Collioure, Elne, Port-Vendres, Saint Cyprien, Sainte Marie et Torreilles.

Soit 31 descentes de plages consultables sur notre site internet :

www.accessibilite-apf66.org

La Préfecture des Pyrénées Orientales a donné son accord pour la réalisation de ce travail.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE



L'A.P.F est destinataire de dossier de permis de construire adressés par la DDTM, les communes ou intercommunalités.

Ceux-ci concernent des maisons individuelles en lotissement, des appartements en immeuble collectif et des locaux professionnels (commerciaux, artisanaux, industriels, etc...)

L'équipe accessibilité, à la lecture des plans donne un avis sur ce permis.

Une centaine de dossier est traitée chaque année.

